



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

LA NORME CANADIENNE 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES

ET MODIFICATIONS À

L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES

Le 29 juillet 2021, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor a donné son consentement à l'établissement des modifications aux textes énoncés ci-dessus, lesquels entrent en vigueur le 31 décembre 2021.

Le 19 octobre 2021, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor a consenti à apporter des modifications supplémentaires aux textes énoncés ci-dessus, lesquels entrent en vigueur le 31 décembre 2021.